

Solidaires Finances Publiques, la CGT, FO et la CFTC souhaitent apporter un droit de réponse à la liminaire du président du CTL du 17/12/2020, inscrite dans le PV de la même date.

Elles demandent que ce droit de réponse soit inscrit dans le corps du PV de la réunion de ce jour.

La CGT ne participe pas aux réunions portant sur le NRP. Elle n'a donc pas participé aux débats du 17/12/2020. Pour autant, l'engagement de la Direction dans ces réformes NRP l'oblige à respecter les directives de l'administration centrale. Si le trop et l'urgence rendent la situation intenable, c'est à l'encadrement supérieur de le faire remonter à la Centrale (oser dire non) mais il ne peut être question de renverser les choses, et de mettre en accusation les organisations syndicales qui sont dans leur rôle de représentation et de protection des agents, quand ils pointent les manquements au cadre mis en place par l'Administration elle-même.

Les accusations lancées par la direction, selon lesquelles les syndicats seraient pourvoyeurs de Risques Psycho-Sociaux à l'encontre des collègues des RH et de BIL sont inadmissibles et intolérables.

Concernant les agents de direction, si des RPS sont créées à leur égard et plus largement à l'égard de l'ensemble des agents du département, ce n'est pas du fait des organisations syndicales mais plutôt du fait de l'administration.

Relisez nos diverses liminaires, jamais il n'a été question d'attaquer un agent de manière personnelle.

Les RPS sont créés par les incessantes suppressions d'emplois validées par la direction locale laissant les services exsangues et dans l'incapacité d'absorber la charge de travail, mais également par le rythme effréné des réformes que l'administration met en place.

Les suppressions d'emplois dans les services au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et l'accroissement du sous-effectif rendent la situation intenable même si la direction est l'un des rares services à être en surnombre.

Les organisations syndicales ont toujours lutté et continueront de lutter contre ces suppressions d'emplois et contre le NRP qui sont créateurs de RPS.

Nous comprenons votre agacement lorsque les organisations syndicales établissent un état des lieux objectif et factuel des diverses carences et négligences des projets présentés et pointent du doigt l'impréparation des documents fournis ainsi que les manquements aux directives édictées par l'administration centrale.

En raison du calendrier à marche forcée que vous imposez, vos divisions sont sur-sollicitées et n'ont plus le temps nécessaire à la rédaction de ces documents.

Mais c'est votre calendrier effréné qui conduit à la présentation en CTL de tels documents. Vous ne pouvez pas alors blâmer les organisations syndicales de vous le faire remarquer.

Vous ne pouvez vous exonérer de vos responsabilités envers les agents, ni entraver l'action des syndicats en arguant de l'urgence du calendrier.

Les organisations syndicales sont dans leur rôle de protection des agents.

Tenir de tels propos, ne va en aucun cas dans le sens d'un apaisement du dialogue social et nous en prenons bonne note.

Cette mise en accusation ne nous empêchera pas de continuer à dénoncer haut et fort et à nous opposer à la détérioration des conditions de vie au travail des agents induite par ces réformes.

Concernant l'encadrement de la rue de la gare, vous attirez notre attention sur les RPS dont ils souffrent suite à la résonance à leur endroit de nos avis étayés sur vos projets NRP.

Les organisations syndicales souhaitent à ce sujet vous apportez une réponse humaniste et constructive.

Nous avons en effet acquis un savoir faire indéniable en matière de RPS suites aux incessantes réformes que l'administration a portées et dont l'ensemble des agents sont victimes.

M. le Président, fort de cette expertise, et présents aussi bien pour les agents des services en souffrance que pour les hauts cadres de direction, nous vous proposons les mesures de prévention suivantes :

En premier lieu, afin de soulager vos cadres de direction de la souffrance qu'ils ressentent lors du dialogue social porté dans les instances institutionnelles, souffrance et risques psycho sociaux sur lesquels vous avez bien voulu attirer notre attention dans votre liminaire, nous vous informons qu'à partir d'aujourd'hui et dans le but de les protéger, nous refuserons de siéger lorsque vous ne serez pas présent en personne pour présider ces instances.

En second lieu, nous prenons bonne note que vous vous estimez seul responsable dans le cadre du dialogue avec les organisations syndicales, et avec votre accord, nous proposons de demander à la délégation interrégionale et plus particulièrement à la référente RIRH (relais inter-régional des ressources humaines), un soutien particulier pour la DDFIP 74 afin que vous puissiez être accompagné dans le cadre des instances de dialogue social.

Et toujours dans le but de préserver votre encadrement de la rue de la gare et de soulager la direction, nous proposons également de faire remonter et de traiter désormais directement avec la DI (Direction Inter-régionale), toutes les alertes en provenance des services que nous faisons remonter jusqu'ici à la division RH ou à la division BIL.

En dernier lieu, à l'instar de ce que nous proposons à chaque agent qui vient nous consulter en matière de RPS, nous vous conseillons de proposer le plus rapidement possible à votre encadrement de la rue de la gare un rendez-vous avec le médecin du travail et l'assistante sociale, qui sont les acteurs de prévention les plus à même d'analyser ces RPS et de proposer toute mesure de prévention et/ou aménagement de poste.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout diagnostic ou soutien supplémentaire dans le cadre de la prévention des RPS de votre encadrement.